

LES ZOOM'S

BÉATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT

LA
FISCALITÉ
FRANÇAISE
2018

Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers

**23^e ÉDITION
2018**

À JOUR DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES
POUR 2017, DE LA LOI DE FINANCES
POUR 2018 ET DE LA LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018

Gualino une marque de
Lextenso

LES ZOOM'S

LA
FISCALITÉ
FRANÇAISE
2018

**23^e ÉDITION
2018**

BÉATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT

sont professeurs de comptabilité et de gestion dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Ils sont également auteurs de nombreux ouvrages dans ces matières.

Des mêmes auteurs

Collection « Les Zoom's »

- Fiscalité française 2018.
- Exercices de fiscalité française avec corrigés 2017.
- Comptabilité générale – 2017/2018.
- Exercices de comptabilité générale avec corrigés – 2017/2018.
- Analyse financière – 2017/2018.
- Exercices d'analyse financière avec corrigés détaillés – 2017/2018.
- Comptabilité de gestion – 2017/2018.
- Comptabilité des sociétés – 2015/2016.

Collection « En Poche »

- Fiscal 2018.
- Droit des sociétés – 2017/2018.
- Comptable – 2017/2018.
- Analyse financière – 2017/2018.

Collection « Carrés Rouge »

- L'essentiel du Droit fiscal, 19^e éd. 2018.
- L'essentiel de la Comptabilité générale : modélisation comptable, opérations courantes, 5^e éd. 2015-2016.
- L'essentiel de la Comptabilité générale : opérations d'inventaire, comptes annuels, 5^e éd. 2015-2016.
- L'essentiel de l'Analyse financière, 14^e éd. 2016-2017.
- L'essentiel de la Comptabilité de gestion, 7^e éd. 2015-2016.
- L'essentiel du Contrôle de gestion, 10^e éd. 2018.
- L'essentiel du Droit des sociétés, 16^e éd. 2018.

Collection « Expertise Comptable »

- Carrés DCG 4 – Droit fiscal – 2017/2018 (avec Pascale Recroix).
- Carrés Exercices corrigés DCG 4 – Droit fiscal – 2017/2018 (avec Pascale Recroix).
- Carrés DCG 9 – Introduction à la comptabilité – 2017/2018.
- Carrés Exercices corrigés DCG 9 – Introduction à la comptabilité – 2017/2018.

LES ZOOM'S

BÉATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT

LA
FISCALITÉ
FRANÇAISE
2018

Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers

**23^e ÉDITION
2018**

À JOUR DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES
POUR 2017, DE LA LOI DE FINANCES POUR 2018 ET
DE LA LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018

 *Gualino* une marque de
 Lextenso

LES ZOOM'S

LA COLLECTION TRAITE DE :

- **La comptabilité** : Comptabilité générale – Comptabilité de gestion – Comptabilité des sociétés
- **L'analyse financière**
- **La fiscalité**
- **Le droit** : Introduction au droit – Droit des sociétés – Droit commercial et des affaires – Droit social – Institutions de la France – Institutions de l'Union européenne
- **L'économie**
- **Le marketing**
- **Les relations humaines**

Suivez-nous sur



© Gualino éditeur, Lextenso éditions 2018
70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux cedex
ISBN 978 - 2 - 297 - 06922 - 9
ISSN 1288-8184

P

Présentation

L'objectif de cet ouvrage est d'offrir **une vision claire, structurée et synthétique** de la fiscalité française (également appelée **Droit fiscal**) avec notamment le recours à **de nombreux schémas et tableaux**. Toutes les sommes, tous les barèmes et tous les seuils en vigueur y figurent.

En outre, de nombreux **exemples et applications** sont présentés avec leurs corrigés.

Le livre développe successivement :

La fiscalité des entreprises

La fiscalité des particuliers

Cette nouvelle édition 2018 est entièrement à jour à sa publication. Elle intègre :

- les lois de finances rectificatives pour 2017 ;
- la loi de finances pour 2018 ;
- la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

Cette 23^e édition 2018 s'adresse aux étudiants des cursus universitaires en gestion (Licences, DUT, Licences Professionnelles, Masters...), aux étudiants des BTS Tertiaires et aux étudiants en Écoles de Management.

Sommaire

Chapitre 1	• La fiscalité française	17
1	– Généralités	17
2	– Les sources du droit fiscal	17
3	– La classification des impôts et taxes	18
4	– Les éléments de la technique fiscale	20
5	– L'administration fiscale	21
	A. La direction générale des finances publiques (DGFIP)	21
	B. La direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)	22

Partie 1 La fiscalité des entreprises

Chapitre 2	• La TVA : les principes et le champ d'application	25
1	– Les principes	25
	A. Définition	25
	B. Le mécanisme général de la TVA	25
2	– Le champ d'application	26
	A. Les opérations imposables par nature	26
	B. Les opérations imposables par une disposition expresse de la loi	27
	C. Les opérations exonérées et les opérations imposées sur option	28
	D. Schéma récapitulatif	30
Chapitre 3	• La TVA : la territorialité	33
1	– Le principe	33
2	– Les territoires	33
3	– Les règles de territorialité	34
	A. Les livraisons de biens meubles corporels	35
	B. Les prestations de services	36
Chapitre 4	• La TVA collectée	43
1	– Les principes	43

2 – <i>Les taux</i>	43
3 – <i>La base d'imposition</i>	44
A. Les livraisons de biens et les prestations de services	45
B. Les opérations particulières	45
4 – <i>Le fait générateur et l'exigibilité</i>	46
A. Définition	46
B. Les règles d'application	46
C. L'option du paiement de la TVA « d'après les débits »	47
D. Cas particulier des contrats de sous-traitance dans le secteur du bâtiment	48
E. L'autoliquidation de la TVA à l'importation (ATVAI)	48
5 – <i>Les obligations des assujettis</i>	49
A. La déclaration d'existence et l'attribution d'un numéro individuel	50
B. L'obligation de facturation et ses règles	50
C. Les obligations comptables	51
D. L'obligation de déclaration et de paiement	52
6 – <i>La franchise en base</i>	52
Chapitre 5 • La TVA déductible	53
1 – <i>Les principes</i>	53
2 – <i>Les conditions de déductibilité</i>	53
3 – <i>Les biens et services exclus du droit à déduction</i>	54
4 – <i>Les règles du droit à déduction</i>	56
A. Les assujettis et les redevables partiels	56
B. Les modalités de calcul du coefficient de déduction	57
5 – <i>Les régularisations du droit à déduction relatif aux immobilisations</i>	62
A. Les régularisations annuelles	63
B. Les régularisations globales	64
6 – <i>Les régularisations du droit à déduction relatif aux autres biens et services</i>	65
7 – <i>Le droit à déduction sur les opérations autoliquidées</i>	66
Chapitre 6 • Les différents régimes d'imposition à la TVA	71
1 – <i>Les régimes d'imposition</i>	71
A. Présentation	71
B. Le champ d'application	71
2 – <i>La déclaration et le paiement de la TVA</i>	72

A. Le régime du réel normal	73
B. Le régime du réel simplifié	75
3 – <i>La TVA de groupe</i>	77
Chapitre 7 • Les principes généraux de l'imposition des résultats des entreprises	81
1 – <i>Les régimes fiscaux des entreprises</i>	81
2 – <i>Les principales caractéristiques des BIC et de l'IS</i>	82
A. Les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC)	82
B. L'impôt sur les sociétés (IS)	84
3 – <i>Le résultat fiscal</i>	86
4 – <i>Schéma récapitulatif</i>	86
5 – <i>Les régimes d'imposition</i>	87
A. Présentation	87
B. Les caractéristiques de chaque régime	87
C. La télédéclaration	89
6 – <i>Les centres de gestion agréés</i>	90
A. Le rôle des centres de gestion	90
B. Les adhérents	90
7 – <i>Les exonérations</i>	91
8 – <i>Les crédits d'impôt des entreprises</i>	92
Chapitre 8 • La déductibilité des charges (BIC, IS)	95
1 – <i>Les principes généraux</i>	95
A. Les charges	95
B. Les conditions de déductibilité	95
2 – <i>Le traitement fiscal des charges décaissables</i>	96
A. Les charges d'exploitation	96
B. Les charges financières	98
C. Les charges exceptionnelles	100
D. La participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices	101
3 – <i>Le traitement des charges calculées</i>	104
A. Les amortissements	104
B. Les dépréciations et les provisions	112
Chapitre 9 • L'imposition des produits et des stocks (BIC, IS)	121
1 – <i>Les produits</i>	121

A. La classification des produits	121
B. Le traitement fiscal des produits	122
2 – <i>Les stocks</i>	125
A. Définition	125
B. Les règles d'évaluation	126
Chapitre 10 • Le régime des plus-values et des moins-values professionnelles (BIC, IS)	131
1 – <i>Le champ d'application</i>	131
A. Les opérations concernées	131
B. Les personnes concernées	132
C. Les exonérations et l'abattement	132
2 – <i>Le calcul de la plus ou moins-value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	134
3 – <i>La qualification fiscale des plus ou moins-values de cession</i>	135
A. Les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu	136
B. Les sociétés et les EIRL soumis à l'impôt sur les sociétés	137
4 – <i>Le régime fiscal général des plus ou moins-values</i>	137
5 – <i>Les plus ou moins-values sur les titres détenus en portefeuille</i>	139
A. Définition des titres de participation	139
B. Les catégories des titres de participation pour les sociétés et les EIRL soumis à l'impôt sur les sociétés	139
C. Le régime fiscal des cessions de titres pour les entreprises relevant de l'IR	141
D. Le régime fiscal des cessions de titres de participation des sociétés et EIRL soumis à l'impôt sur les sociétés	141
E. Le régime fiscal des dépréciations de titres	143
6 – <i>Le régime fiscal des parts ou actions d'OPCVM détenues par les sociétés et les EIRL soumis à l'impôt sur les sociétés</i>	145
7 – <i>Le régime des plus ou moins-values sur les produits de la propriété industrielle</i>	146
8 – <i>Le régime des indemnités d'assurance ou d'expropriation</i>	146
Chapitre 11 • Le calcul et le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS)	151
1 – <i>Le calcul de l'impôt sur les bénéficiaires</i>	151
A. Les éléments de calcul	151
B. Le taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME	152

C. Les taux d'IS pour les exercices ouverts depuis le 1 ^{er} janvier 2018	152
D. L'option pour le régime spécial des sociétés-mères et filiales	153
2 – <i>Le paiement de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale</i>	154
A. Les acomptes	155
B. La liquidation de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale	158
3 – <i>Les contributions exceptionnelle et additionnelle d'IS</i>	160
A. La contribution exceptionnelle	160
B. La contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle	160
4 – <i>Les crédits d'impôt des entreprises</i>	161
Chapitre 12 • Les déficits fiscaux (BIC, IS)	163
1 – <i>Le report des déficits</i>	163
2 – <i>Le report en avant des déficits</i>	163
A. Les sociétés et EIRL soumis à l'impôt sur les sociétés	163
B. Les associés de sociétés relevant de l'impôt sur le revenu	165
C. Le traitement fiscal du report en avant des déficits	165
3 – <i>Le report en arrière des déficits</i>	165
A. Principe	165
B. La créance sur l'État	166
C. La déclaration spécifique au report en arrière des déficits	166
Chapitre 13 • Les droits d'enregistrement relatifs aux sociétés	167
1 – <i>Les notions générales</i>	167
A. Les principes	167
B. L'assiette	168
C. Le calcul des droits	168
D. Le paiement	168
2 – <i>Les droits de mutation à titre onéreux</i>	168
3 – <i>Les droits d'enregistrement relatifs aux sociétés</i>	169
A. Généralités	169
B. Les différents types d'apports	170
C. La constitution de sociétés	170
D. Les augmentations de capital	171
E. La fusion de sociétés	172
F. La dissolution de sociétés	172
G. La transformation de sociétés	172

Chapitre 14 • Les autres impôts et taxes	173
1 – <i>La taxe sur les salaires</i>	173
A. La base d'imposition	174
B. Le barème et le calcul de la taxe	174
C. La déclaration et le paiement	175
2 – <i>La taxe d'apprentissage</i>	176
A. La base d'imposition et le taux d'application	176
B. Le bonus alternant	177
C. La répartition de la taxe d'apprentissage	177
D. La déclaration et le paiement	178
3 – <i>La contribution à la formation professionnelle continue</i>	178
A. La base d'imposition et les taux pour la collecte 2018	179
B. La déclaration et le paiement	179
4 – <i>La participation à l'effort de construction</i>	179
A. La base d'imposition et le taux d'application	179
B. Les investissements	179
C. La déclaration et le paiement	180
5 – <i>La taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)</i>	180
A. Le montant de la taxe	180
B. La déclaration et le paiement	181
6 – <i>La taxe à l'essieu</i>	181
A. La déclaration	181
B. Le montant et son paiement	181
7 – <i>Les taxes sur les voitures particulières les plus polluantes</i>	182
A. La taxe sur les voitures les plus polluantes	182
B. La taxe Écopastille ou malus	182
C. La taxe sur les véhicules de tourisme dont la puissance fiscale est ≥ 36 CV	182
8 – <i>La taxe foncière</i>	182
A. La taxe foncière sur les propriétés non bâties	183
B. La taxe foncière sur les propriétés bâties	184
9 – <i>La taxe d'habitation</i>	185
10 – <i>La contribution économique territoriale (CET)</i>	186
A. La cotisation foncière des entreprises (CFE)	186
B. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	188
C. Le plafonnement de la contribution économique territoriale	189

Partie 2

La fiscalité des particuliers

Chapitre 15 • Les principes généraux de l'impôt sur le revenu	195
1 – <i>Définition et caractéristiques</i>	195
A. Définition	195
B. Les caractéristiques de l'impôt sur le revenu	195
2 – <i>La territorialité</i>	195
A. Le domicile fiscal	196
B. L'origine des revenus	196
C. Synthèse	196
3 – <i>Les revenus imposables</i>	196
A. Les revenus catégoriels	197
B. La détermination individuelle des revenus nets catégoriels	197
C. Le revenu brut global imposable à l'impôt sur le revenu	198
4 – <i>Le revenu net imposable</i>	198
5 – <i>Le foyer fiscal</i>	198
A. Le contribuable	198
B. Les personnes à charge	199
6 – <i>Le quotient familial</i>	200
A. La situation et les charges de famille à retenir	200
B. La détermination du nombre de parts	200
C. Le principe et le calcul du quotient familial	200
7 – <i>L'impôt à payer</i>	201
8 – <i>La déclaration annuelle</i>	202
9 – <i>Le paiement de l'impôt sur le revenu</i>	203
10 – <i>Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu</i>	204
Chapitre 16 • Les revenus du travail et les revenus mixtes	207
1 – <i>Les traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères (TS)</i>	207
A. Définition	207
B. Les revenus imposables	208
C. Les revenus exonérés	209
D. La détermination du revenu net imposable	210

2 – <i>Les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)</i>	213
A. Les personnes imposables	213
B. Les revenus imposables	214
C. L'imputation des déficits	215
D. La déclaration annuelle	215
E. Les mesures temporaires d'exonérations ou d'abattements sur les bénéfices	215
3 – <i>Les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC)</i>	216
A. Les personnes imposables et les revenus	216
B. Les revenus imposables	217
C. Les régimes d'imposition	217
D. L'imputation des déficits	218
E. La déclaration annuelle	218
4 – <i>Les bénéfices de l'exploitation agricole (BA)</i>	218
A. Les personnes imposables	218
B. Les revenus imposables	219
C. Les régimes d'imposition agricole	219
D. La déclaration annuelle	220
E. L'imputation des déficits	220
5 – <i>Les rémunérations de certains dirigeants de sociétés (DIR)</i>	221
A. Les rémunérations des dirigeants	221
B. Le régime fiscal concernant l'article 62 du CGI	222
Chapitre 17 • Les revenus du capital	223
1 – <i>Les revenus fonciers (RF)</i>	223
A. Définition	223
B. Les revenus imposables	223
C. La détermination des revenus fonciers	224
D. La déclaration	225
E. L'imputation des déficits	225
2 – <i>Les revenus de capitaux mobiliers (RCM)</i>	228
A. Définition	228
B. Les revenus imposables et les exonérations	228
C. L'imposition des revenus perçus en 2017	229
D. La déclaration	231

E. L'imputation des déficits	231
F. L'imposition des RCM perçus en 2018	232
3 – <i>Les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux (PV)</i>	233
A. Définition	233
B. Les opérations imposables	233
C. Les exonérations	233
D. L'imposition des plus-values réalisées en 2017	233
E. La déclaration	236
F. L'imposition des plus-values réalisées en 2018	237
4 – <i>Les plus-values immobilières</i>	237
A. Définition	237
B. Les opérations imposables et les exonérations	237
C. L'imposition	238
D. Les déclarations	241
5 – <i>Les plus-values sur biens meubles</i>	241
A. Les opérations imposables	241
B. Les exonérations	241
C. La détermination de la plus-value brute	241
D. Le calcul de la plus-value imposable et son imposition	242
E. La déclaration et le paiement de l'impôt	242
F. Les taxes forfaitaires sur les métaux et les objets précieux	242
Chapitre 18 • Le calcul de l'impôt sur le revenu	245
1 – <i>Le revenu brut global (RBG)</i>	245
2 – <i>Le revenu net global (RNG)</i>	245
3 – <i>Le revenu net imposable (R)</i>	246
4 – <i>Le calcul de l'impôt (I)</i>	247
5 – <i>Le calcul de l'impôt à payer (IP)</i>	248
A. Le plafonnement du quotient familial	249
B. Les réductions d'impôt pratiquées après plafonnement	250
C. La décote conjugalisée	250
D. La réduction d'IR de 20 % dégressive selon le revenu	251
E. Les charges ouvrant droit à des réductions d'impôt	251
F. Les reprises d'impôt et les plus-values à taux forfaitaire	253
G. Les crédits d'impôt à imputer	253
H. La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	256
I. Le plafonnement des niches fiscales	256

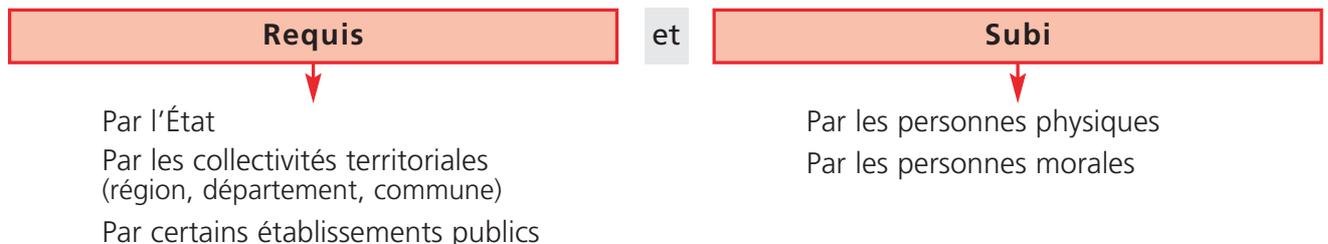
Chapitre 19 • Les contributions sociales	257
1 – Généralités	257
2 – La nature des revenus	257
3 – La contribution sociale généralisée (CSG)	258
A. Le principe	258
B. Les personnes assujetties et les revenus concernés	259
C. Les taux et les modalités de calcul	259
4 – La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)	260
A. Le principe	260
B. Les personnes assujetties et les revenus concernés	260
C. Les taux et les modalités de calcul	261
5 – Le prélèvement social, sa contribution additionnelle et le prélèvement de solidarité	261
A. Le principe	261
B. Les personnes assujetties et les revenus concernés	261
C. Les taux et les modalités de calcul	262
6 – Le seuil de recouvrement des contributions sociales	262
Chapitre 20 • L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)	265
1 – Le champ d'application	265
A. Les personnes imposables	265
B. Le foyer fiscal	265
C. Le patrimoine immobilier imposable	266
D. Les exonérations	266
2 – La base d'imposition	267
3 – Le barème progressif	267
4 – La réduction pour dons	268
5 – La décote	268
6 – Le plafonnement	269
7 – La déclaration et le paiement	270

La fiscalité française

Chapitre 1

1 Généralités

L'impôt est un *prélèvement* pécuniaire :



L'impôt est prélevé à titre *définitif*, sans contrepartie identifiable, en vue de couvrir les charges publiques ou d'intervenir dans le domaine économique et social.

À NOTER • Il est important de ne pas confondre l'impôt avec :

- les redevances qui sont versées en contrepartie d'un service ou le coût de l'utilisation d'un ouvrage public (péage autoroutier...);
- les taxes qui sont destinées à financer des organismes professionnels d'intérêt public (chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture...) ou un service rendu à l'utilisateur (taxe d'enlèvement des ordures ménagères...);
- les cotisations sociales qui ont pour objet le financement de la protection sociale.

2 Les sources du droit fiscal

Elles sont au nombre de cinq :

